

*TSB*

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

### **Séance du samedi 26 janvier 2019**

Le samedi 26 janvier 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Seuilly, sur la convocation qui a été adressée le 18 janvier par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 182 correspondant à : 282 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77                      Nombre de voix : 162

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel MARCHAND

#### **Retrait de la délibération 2018/17/CS et approbation des engagements des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L243-3 ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Considérant que la délibération 2018/17/CS en date du 10 novembre 2018 relative à l'approbation de l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget fait l'objet d'erreurs ayant pour conséquence une illégalité relevée par les services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité ;

Considérant que dès lors, il convient de retirer cette délibération qui n'a pas à ce jour eu d'effets ;

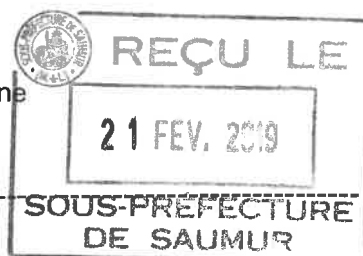
Considérant qu'il s'en suit l'obligation de délibérer de nouveau ;

Considérant que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.» ;

Considérant que la délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater ;

Considérant que cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget ;

Considérant que les crédits engagés, par anticipation suivant cette procédure, sont inscrits au budget lors de son adoption ;



JBR

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident le retrait pour cause d'illégalité la délibération 2018/17/CS du 10 novembre 2018 ;
- ✓ autorisent le Président à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Article	Intitulé	Crédits inscrits en 2018	Autorisation 2019
2031	Frais d'études	27 532,20	6 883,05
2032	Frais de recherche et de développement	145 724,00	36 431,00
2051	Concessions et droits similaires	209 551,20	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 880,00	720,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	34 551,00	8 637,75
2145	Construction sur sol d'autrui installation générales et agencement	23 500,00	5 875,00
2148	Constructions sur sol d'autrui – autres constructions	720,00	180,00
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	1 000,00	250,00
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	11 271,80	2 817,95
21731	Bâtiments publics	35 411,00	8 852,75
2182	Matériel de transport	22 000,00	5 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	45 800,02	11 450,00
2184	Mobilier	5 969,00	1 492,25
2188	Autres immobilisations corporelles	35 387,66	8 846,91
2314	Constructions sur sol d'autrui	0	0
266	Autres formes de participation	0	0

- ✓ Disent que les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le 21 FEV. 2019



73B

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du samedi 26 janvier 2019**

Le samedi 26 janvier 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Seully, sur la convocation qui a été adressée le 18 janvier par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 182 correspondant à : 282 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 77      Nombre de voix : 162  
Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel MARCHAND

**Débat d'orientations budgétaires**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,
- Vu la charte 2008-2023 en vigueur,

Il est fait acte du débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



*Baranger*  
Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

- 7 FEV. 2019

BB

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du samedi 26 janvier 2019

Le samedi 26 janvier 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Seully, sur la convocation qui a été adressée le 18 janvier par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 182 correspondant à : 282 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77                      Nombre de voix : 162

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel MARCHAND

### Cotisation du bloc communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la charte 2008-2023 en vigueur,

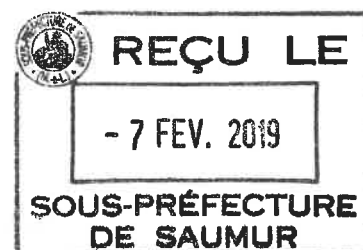
Considérant le débat des orientations budgétaires 2019,

Considérant que le vote à bulletin secret a été réclamé par un tiers des membres présents,

Considérant que le quorum – nombre de voix présentes représentait 162 voix ;

Considérant que le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- Nombre d'émargements : .....77  
correspondant à nombre de voix de : ..... 162
- Nombre d'enveloppes : .....77
- Nombre de bulletins blancs : .....1  
correspondant à nombre de voix de : ..... 1
- Nombre de bulletins nuls : .....0  
correspondant à un nombre de voix de : .....0
- Nombre de suffrage exprimés : ..... 161



Majorité : ..... 81

Nombre de "oui" : ..... 88

Nombre de "non" : ..... 73

Les membres du Comité syndical :

- ✓ Approuvent la fixation du montant de la cotisation des communes et EPCI :
  - à 1,05 euros par habitant pour 2019 ;
  - à 1,10 euros par habitant pour 2020 ;
  - à 1,15 euros par habitant pour 2021 ;
- ✓ Autorisent le Président à effectuer toutes les démarches y afférent ;
- ✓ Disent que les crédits afférents seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

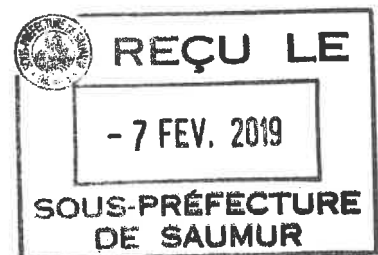
Le Président,



  
Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication  
Le

- 7 FEV. 2019



## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

### Séance du samedi 26 janvier 2019

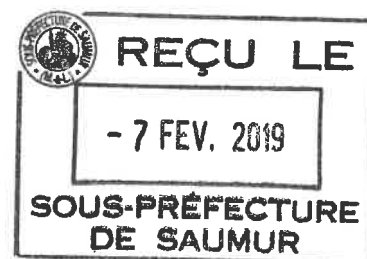
Le samedi 26 janvier 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Seully, sur la convocation qui a été adressée le 18 janvier par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 182 correspondant à : 282 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77                      Nombre de voix : 162

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel MARCHAND

#### Tableau des effectifs



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Considérant qu'il est opportun d'assurer l'accueil de la Maison du Parc aux périodes d'ouverture de cette dernière qui débute début mars et par conséquent, de remplacer l'agent d'accueil de la Maison du Parc qui sera en disponibilité de moins de 6 mois ;

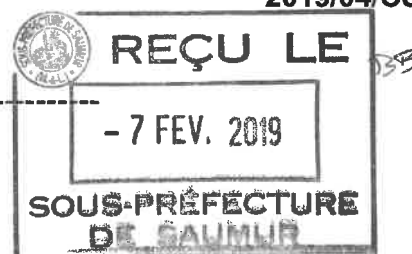
Considérant qu'il convient de conserver la vacance du poste d'adjoint du patrimoine en cas de disponibilité de courte durée ;

Considérant qu'il convient dès lors de créer un emploi non permanent pour répondre à un besoin occasionnel à temps complet sur le grade d'adjoint du patrimoine pour une durée de 5 mois ;

Considérant que le Parc est identifié comme structure partenaire du programme LIFE CROAA (Control strategies Of Alien invasive Amphibians in France) retenu en juin 2016 par l'Union européenne et porté et coordonné par la société d'herpétologie française ;

Considérant que le programme LIFE CROAA finance 156 jours de travail d'un technicien qui serait spécialement recruté pour exercer les missions répondant aux objectifs susvisés ;

Considérant qu'il est opportun de créer un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'ingénieur territorial d'une durée de 10 mois complet pour assurer les missions de Chargé de mission "études des habitats" sur le site NATURA 2000 suite à la demande des services de l'Etat ;



Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le tableau des effectifs ci-joint ;
- ✓ approuvent la création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;
- ✓ approuvent la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique ;
- ✓ approuvent la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activités d'une durée de 10 mois à temps complet pour assurer les missions de Chargé de mission "études des habitats" sur le site NATURA 2000 ;
- ✓ approuvent la création d'un emploi non permanent correspondant à un accroissement temporaire d'activités à temps complet sur le grade de technicien pour assurer les missions de technicien LIFE CROAA pour une période de 156 jours travaillés, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;
- ✓ approuvent la création d'un emploi non permanent répondant à un besoin occasionnel d'une durée de 5 mois à temps complet sur le grade d'adjoint du patrimoine pour assurer les missions d'agent d'accueil de la Maison du Parc ;
- ✓ autorisent le Président à procéder aux différents recrutements et l'habilitent à conclure les contrats d'engagement et à signer tous les documents afférents ;
- ✓ disent que les crédits correspondant seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-préfecture et de la publication

Le

**7 - FEV. 2019**



Grade d'emploi	Catégorie effectif	Fonction	Noms	Prénoms
<b>AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Attaché	A	1	Chef du service administration générale	MANNESIER CINDY
Attaché principal	A	1	Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	BELHANAFI VIRGINIE
Attaché principal	A	1	Chef du service aménagement et écodéveloppement	MATTEI MICHEL
Attaché	A	1	Chargé de mission communication	ALLEREAU CATHERINE
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	BULOT CHRISTELE
Attaché	A	1	Chargé de mission éducation au territoire	CREPEAU EMMANUELLE
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	Responsable comptabilité et ressources humaines	BERTHELOT IRENE
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	Chargé des affaires financières et des ressources humaines	JUBERT NATHALIE
Rédacteur	B	1	Assistante Tourisme et communication	DEPLAIX CAMILLE
Rédacteur	B	1	Chargé des affaires financières et des ressources humaines	
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	Secrétaire de direction	PIQUIER LAURENCE
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	Secrétaire	BASSET ELODIE
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	BASSET ELODIE
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	BOURGEAU SONIA
<b>AGENTS TITULAIRES SECTEUR CULTUREL</b>				
Adjoint du Patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc	
Adjoint du Patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc	GEORGES STEPHANIE
<b>AGENTS TITULAIRES SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Ingénieur Principal	A	1	Directeur	QUENIOT PASCAL
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	BUSNOT-RICHARD FLORENCE
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	COMBADIÈRE WILFRID
Ingénieur Principal	A	1	Chargé de mission éco-développement et intercommunalité	NICOLAS SYLVIE
Ingénieur	A	1	Chargé de mission éco-développement et intercommunalité	
Ingénieur	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	DELAUNAY GUILLAUME
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	RIQUET OLIVIER
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	CHOLLET MELANIE
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	STANICKA LUCILE
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	MARTIN BASTIEN
Adjoint technique	C	1	Agent technique polyvalent	

poste supprimé suite à avis positif du CT en attente

avancement au 1<sup>er</sup> mars 2019 suite à concours jusqu'au 28 février 2019

poste supprimé suite à avis positif du CT en attente

à pourvoir à compter du 11 avril 2019





-----  
**Tableau des effectifs**

**AGENTS CONTRACTUELS**

GRADE D'EMPLOI	CATEGORIE EFFECTIF		FONCTION	NOMS	PRENOMS
Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	BENOIST	VINCENT
Ingénieur	A	1	Phytosociologue	COCHARD	ARNAUD
Ingénieur	A	1	Chargé de mission "études des habitats"		
Ingénieur	A	1	Chargé de mission écoconstruction	BODIN	SEBASTIEN
Attaché	A	1	Chargé de mission révision de charte	DUBOS	THEODORE
Technicien	B	1	Animateur contrat nature	PICHONNEAU	JENNIFER
Technicien	B	1	Technicien LIFE CROAA		
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc		
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc	KASBY	SARAH

**EMPLOIS D'AVENIR**

Emploi d'avenir		1	Agent technique polyvalent	LORIMIER	DJIMMY	jusqu'au 11 avril 2019
-----------------	--	---	----------------------------	----------	--------	------------------------

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du samedi 26 janvier 2019**

Le samedi 26 janvier 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Seuilly, sur la convocation qui a été adressée le 18 janvier par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 182 correspondant à : 282 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77                      Nombre de voix : 162

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel MARCHAND

**Contribution 2019 de la DREAL des Pays de la Loire au  
fonctionnement du Parc**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Considérant les actions menées par le Parc au titre de la protection des espèces floristiques et faunistiques ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

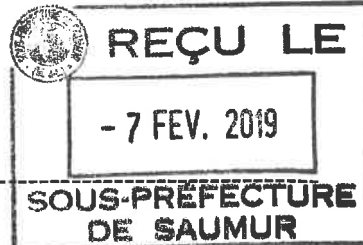
- ✓ Autorisent le Président à solliciter la DREAL coordinatrice des Pays de la Loire, pour l'octroi de la contribution 2019 d'un montant de 120 000 € ;
- ✓ Disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER.



**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du samedi 26 janvier 2019**

Le samedi 26 janvier 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Seully, sur la convocation qui a été adressée le 18 janvier par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 182 correspondant à : 282 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 77                      Nombre de voix : 162  
Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel MARCHAND

**Subvention Région Centre-Val de Loire – Abondement à la  
participation statutaire**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ autorisent le Président à solliciter auprès de la Région Centre Val de Loire 86 592 euros de subvention au titre de l'abondement à la participation statutaire ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER.